



20 mai 2019

MUNICIPALITÉ  
DE  
**VUITEBOEUF**

**Préavis municipal n° 2019-01 au Conseil général de Vuiteboeuf**  
concernant  
**la gestion et les comptes de l'année 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité a établi le présent rapport sur la gestion et sur les comptes de l'année 2018 afin de les soumettre à votre approbation.

Le bilan et le compte d'exploitation sont établis conformément aux dispositions sur la comptabilité des communes. De même, chaque poste des comptes de fonctionnement est comparé avec le résultat de l'année précédente et le budget de l'exercice concerné.

Nous portons également à votre connaissance que le bureau fiduciaire FidExpert (anciennement Fiduciaire Heiz), chargé de la révision de nos comptes, a effectué son contrôle le 3 mai dernier.

Avec un excédent de revenus de Fr. 11'383.31 pour l'exercice 2018, les postes suivants appellent à notre avis des commentaires particuliers.

Aux comptes :



### **110.352: Réseau de Mamans de jours +Faje**

La consommation de ce service lié également aux revenus des parents est inférieure à l'année 2017. Les coûts de ce réseau sont très volatils et difficiles à évaluer dans un budget.

### **110.436 : Remboursement de tiers, assurances**

Le remboursement des heures effectuées par notre employé communal dans le cadre des travaux liés à l'AIVB, ainsi que le remboursement de l'armée suite à des dégâts sur des chemins communaux, expliquent le montant supérieur à celui budgétisé.

### **21 : Impôts**

On peut constater une baisse de rentrée tous postes confondus d'environ Fr. 40'000.- par rapport à l'année 2017. Les droits de mutation, les intérêts moratoires, les gains immobiliers dépendent beaucoup de la conjoncture et varient chaque année.

### **220.452.1: Retour fonds de péréquation**

Il s'agit du retour final de la péréquation pour l'année 2017.

### **32 : Forêts**

Ce poste est déficitaire d'environ Fr. 6'000.- cette année. Le revenu des forêts, avec le marché difficile de la vente de bois, en est la principale cause. Les retours financiers sur les dépenses thématiques sont également inférieurs à celles prévues.

### **350.314.1: Stand de tir entretien**

Le changement de la porte était compris dans le budget. L'entreprise Florian Jaccard, mandatée pour modifier les fenêtres qui n'étaient pas encore isolées a gracieusement offert le travail : la commune a payé les fournitures, ce qui explique le dépassement de budget.

### **351.314 : Bâtiment communal : entretien**

La mise en place d'un chauffe-eau électrique a été rendue nécessaire dans le bâtiment en face de l'ancien collège.

### **352.314 : Poste entretien**

Le remplacement de la chaudière à mazout a été réalisé pour un montant de Fr. 18'000.-.



### **353.381: Attribution fonds de réserve**

Il s'agit de la somme attribuée au fonds de réserve en vue des prochains travaux rendus nécessaires pour la rénovation de la grande salle. A noter qu'une commission travaille parallèlement à votre exécutif et qu'une demande de crédit extrabudgétaire vous sera prochainement présentée.

### **354.314 : Collège entretien**

Le déplacement de la fontaine à la grande salle, de même que la réfection de la grille de celle-ci, expliquent le dépassement de budget.

### **355.314: Eglise entretien**

Le changement d'un moteur d'une des 3 cloches a été réalisé, ainsi que la création de la porte latérale avec sa rampe d'accès métallique. Ces travaux figuraient au budget.

### **420.352: Plan d'affectation communal**

Un premier acompte a été payé en 2018 dans l'optique de la réalisation rendue obligatoire par la loi de notre PAC anciennement appelé PGA.

### **430.3115: Achat véhicule, leasing**

Il s'agit du 1<sup>er</sup> acompte de leasing de notre nouveau tracteur communal de marque Kubota.

### **430.314.1: Entretien routes et chemins**

La réalisation du gravillonnage d'une partie de la route de Vugelles, la réfection d'un mur de soutènement également sur celle-ci, le goudronnage complet de la ruelle du collège ainsi que divers travaux d'entretien expliquent le dépassement de budget.

### **430.331: Amortissement**

Il s'agit de l'amortissement obligatoire des travaux de l'assainissement du bruit routier.

### **440.314: Entretien parcs et cimetières**

La somme prévue de Fr. 45'000.- pour la réfection complète du mur de soutènement de la ruelle de l'église a été légèrement dépassée, ceci principalement à cause des fondations qui n'étaient pas bétonnées.



#### **460.314: Step : entretien et canalisations**

Nous basant sur les comptes 2017 nous avons été bien optimistes lors de l'élaboration de notre budget 2018. Nous avons eu des dépenses imprévues de Fr. 10'000.- pour la step de Vuiteboeuf consistant en la vidange partielle du 2<sup>ème</sup> bassin de rétention. Concernant Peney, la console de commande, ainsi que le brasseur de la fosse des boues, ont dû être remplacés pour un montant de CHF 7'500.-. Divers travaux sur le collecteur des eaux usées se trouvant dans la rivière Arnon ont été nécessaires à la suite de ruptures.

#### **470.314: Entretien des cours d'eau**

Nous avons dû entreprendre des travaux urgents pour l'aménagement des berges de L'Arnon à côté du local des pompiers. Le montant de ces travaux s'est porté à plus de Fr. 50'000.-. Après déduction des subventions cantonales, le montant figurant à ce compte est à notre charge.

#### **5 : Instruction publique et cultes**

Les coûts de transports, ainsi que ceux de l'enseignement primaire et secondaire, sont, à notre satisfaction, relativement stables.

#### **65 : Défense contre l'incendie**

Un prélèvement de Fr. 12'506.99 au fonds de réserve incendie nous permet d'équilibrer ce poste.

#### **720.451.1: Péréquation décompte final**

Il s'agit du décompte final 2017 de la facture sociale.

#### **81 : Service des eaux**

Pour rappel, avec la mise en place de l'AIVB ce poste entier du service des eaux a disparu.

En conclusion, la Municipalité vous propose dès lors le projet de décision suivant :



## **Le Conseil général de Vuiteboeuf**

Sur proposition de la Municipalité  
entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a  
été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide:**

- Article 1: d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2018.
- Article 2: d'accepter les comptes de l'année 2018 tels que présentés avec un excédent de revenus de Fr. 11'383.31.

### **Au nom de la Municipalité**

**Le syndic:**

Georges Karlen

**La secrétaire:**

Christine Etter

